COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Rapport d'activité

2013-2014

Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux...

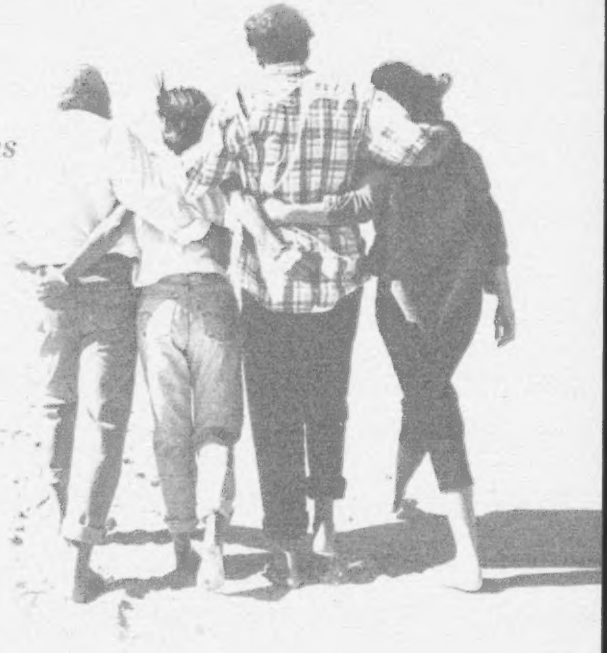

Québec

Rédaction
Jeannine Arseneault, secrétaire générale
Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Collaboration
Martin Dufour, agent de recherche

Conception graphique et mise en page
Direction des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
425, rue Saint-Amable, rez-de-chaussée, bureau 145
Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-9866
Télécopieur : 418 643-6623
Courriel : infocclp@mess.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté dans le site Internet
du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
à l'adresse suivante : www.cclp.gouv.qc.ca.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée,
à condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

ISBN 978-2-550-71497-2 (imprimé)
ISBN 978-2-550-71498-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec

MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Cabinet du président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1er étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 34 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'activité du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'exercice financier 2013-2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

François Blais

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Québec, le 23 juin 2014

Monsieur François Blais
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et
ministre responsable de l'application de
la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport d'activité du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'exercice financier 2013-2014, conformément à l'article 34 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Encore une fois, les membres sont fiers des réalisations du Comité. Bien qu'aucun avis n'ait été émis en 2013-2014, des travaux très intensifs ont été menés qui devraient aboutir en l'émission d'au moins trois avis au cours de l'exercice qui s'amorce. Par ailleurs, les collaborations avec divers acteurs et actrices de la société civile se sont poursuivies et plusieurs consultations ont été tenues afin de soutenir les travaux d'élaboration des avis à venir.

L'exercice qui vient de se terminer a coïncidé avec le dixième anniversaire de la mise en œuvre de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Comité a saisi cette occasion pour entreprendre un bilan du chemin parcouru depuis son adoption, pour évaluer le chemin qu'il reste à faire, identifier les obstacles qui freinent les avancées et imaginer les moyens de les contrer et d'avancer plus rapidement vers un Québec toujours plus solidaire et inclusif. Nous espérons sincèrement que toutes ces heures de réflexion et d'engagement indéfectible pourront contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Le Comité entreprend sa neuvième année d'existence avec des membres toujours aussi motivés dans la recherche de solutions pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Je puis en ce sens vous assurer de notre collaboration et de notre soutien dans votre rôle de ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Je vous invite à associer le Comité à vos démarches en ce domaine. Vous pourrez constater la richesse des réflexions, l'engagement et l'expertise de ses membres.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

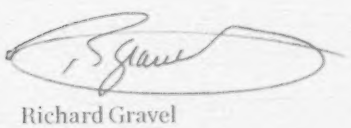

Richard Gravel
Président

TABLE DES MATIÈRES

LE COMITÉ : UN LIEU D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION ET UN OUTIL DE PARTICIPATION CITOYENNE 9

LES RÉALISATIONS 11

Faits saillants 2013-2014 11

Principales réalisations au regard de la planification 2010-2013 12

Orientation 1

Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté et d'exclusion sociale 12

Orientation 2

Favoriser, par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux dans le but de diminuer la pauvreté et de favoriser l'inclusion sociale 14

Orientation 3

Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant 15

QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2014-2015 17

ANNEXES

Annexe 1 – Liste des membres du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 19

Annexe 2 – Composition des groupes de travail 21

Annexe 3 – Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif 23

Annexe 4 – Suivi du Plan d'action en matière de développement durable 25

LE COMITÉ : UN LIEU D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION ET UN OUTIL DE PARTICIPATION CITOYENNE

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été formé en vertu d'une loi, issue d'un grand mouvement citoyen, qui visait à poser les jalons d'un Québec sans pauvreté et plus inclusif. Le Comité consultatif remplit un rôle de conseil et de vigie au regard des politiques et des décisions gouvernementales ayant des effets sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Comité consultatif est composé de 17 hommes et femmes, venant de plusieurs régions du Québec, nommés par le gouvernement sur recommandation du ministre. Ces personnes proviennent de groupes représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que de groupes ou d'organismes issus des milieux patronaux, syndicaux, municipaux, communautaires et des autres secteurs de la société civile.

La Loi exige que trois des membres du Comité soient des personnes elles-mêmes touchées par la pauvreté. Lors de ses rapports d'activité antérieurs, le Comité a souligné l'apport important de ces personnes. Après huit ans de travail, les membres du Comité souhaitent réaffirmer la pertinence de la réflexion amorcée **avec** les personnes que la pauvreté et l'exclusion sociale concernent au premier chef.

Cette conviction de la nécessité de travailler avec les personnes est au cœur des valeurs qui constituent le fondement des réflexions et des actions du Comité :

- Tendre vers l'**égalité**, égalité des droits et droit à l'égalité. L'égalité constitue la valeur centrale de toute action visant à améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités. Il faut réduire les inégalités qui nuisent à notre cohésion sociale : inégalités de revenu d'abord, mais aussi inégalités d'accès à la formation, à l'emploi, au logement, au transport, aux loisirs et à la culture, à la santé et au bien-être, de même qu'inégalités persistantes entre les hommes et les femmes.
- Favoriser la **participation** de chaque personne et de chaque groupe aux actions visant à faire du Québec une société sans pauvreté et plus inclusive. La participation des personnes elles-mêmes touchées par la pauvreté et l'exclusion est également essentielle : la parole et le vécu de ces personnes doivent contribuer à l'adoption d'approches plus cohérentes qui tiennent compte de leur statut de citoyennes et de citoyens à part entière.
- Affirmer notre **confiance** envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale qui, comme le reconnaît la Loi, sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle de leurs proches. Renforcer la capacité d'agir des personnes et des collectivités permettra d'enrichir l'ensemble de la société et de favoriser le développement durable.

Les membres du Comité sont également profondément convaincus que le combat contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être poursuivi et gagné parce qu'il fait partie intégrante de la stratégie pour rebondir comme société, pour nous renouveler en restant fidèles à nos valeurs

LES RÉALISATIONS

Faits saillants 2013-2014

Au cours de l'exercice 2013-2014, les membres du Comité consultatif ont tenu six séances ordinaires ainsi que leur rencontre annuelle en région. Les travaux des groupes de travail ont été particulièrement intensifs. Ils ont donné lieu à 25 rencontres :

- six rencontres du groupe de travail sur l'emploi;
- sept rencontres du groupe de travail sur le suivi des avis;
- trois rencontres du groupe de travail sur la fiscalité;
- deux rencontres du groupe de réflexion sur les réalités autochtones;
- sept rencontres du groupe de travail sur le suivi de l'engagement de services pour l'emploi.

Le mode de fonctionnement du Comité favorise l'implication des membres, dont chacun participe à un groupe de travail au moins.

La présidente par intérim du Comité a rencontré la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et elles ont échangé, entre autres, sur la situation des personnes seules, la lutte contre les préjugés et le processus de nomination des membres du Comité. Quelques rencontres ont par ailleurs eu lieu entre la présidente par intérim et des conseillers de la ministre, notamment pour présenter à ceux-ci l'avis du Comité sur la question des travailleuses et travailleurs pauvres et proposer des moyens pour améliorer la situation des personnes seules.

En décembre 2013, quatre nouveaux membres se sont joints à l'équipe du Comité, tandis que neuf autres ont vu leur mandat renouvelé. En date du 31 mars 2014, deux postes demeuraient vacants, soit les postes de représentant du milieu municipal et de représentant du milieu des affaires. Par ailleurs, le renouvellement du mandat ou le remplacement de deux membres en poste restaient à confirmer.

Toujours en décembre 2013, M. Richard Gravel a été nommé président du Comité, en remplacement de Mme Jeanne Lavoie qui avait assuré l'intérim pendant un peu plus de deux ans. M. Gravel est directeur général du Collectif des entreprises d'insertion du Québec et membre du Comité depuis 2008 en tant que représentant des organismes communautaires.

Principales réalisations au regard de la planification 2010-2013

Le Comité a poursuivi la réalisation des actions prévues dans sa planification 2010-2013. Le présent rapport en rend compte en fonction des grandes orientations et des axes de cette planification.

ORIENTATION 1

Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

CONSEILLER LA MINISTRE DANS L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DES ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Travaux sur l'aide à l'intégration à l'emploi

Les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne l'aide à l'intégration à l'emploi, en vue de préparer le deuxième des avis portant sur les défis à relever pour faire en sorte que l'emploi permette de se sortir de la pauvreté. Des consultations ont été menées, notamment auprès des organismes suivants : le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire, Action chômage de Québec, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, le Comité consultatif jeunes, le Comité consultatif clientèle judiciarisée adulte et le Réseau national des organismes spécialisés dans l'intégration en emploi des nouveaux immigrants. L'adoption de cet avis est prévue pour l'automne 2014.

L'avis sur la qualité de l'emploi, publié en mars 2013 et intitulé *Pour assurer le droit à un travail décent : Améliorer la qualité des emplois*, a été diffusé en 2013-2014 auprès de nombreux organismes. Il a fait l'objet d'une présentation lors d'une rencontre de la Coalition des organismes communautaires en développement de la main-d'œuvre et il a aussi été présenté à des membres du personnel du cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Poursuite des travaux sur la reconnaissance de la participation citoyenne

Les travaux du Comité sur la participation citoyenne progressent. Dans la dernière année, les consultations se sont poursuivies à une cadence moins élevée pour faire place à la rédaction de ce troisième avis à paraître dans le cadre du chantier sur l'emploi. Des rencontres ont tout de même eu lieu avec trois organismes : le Comité AVEC du Collectif pour un Québec sans pauvreté, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec et le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées.

Par ce troisième avis, le Comité veut favoriser la reconnaissance de la participation citoyenne et lever les obstacles à l'amélioration de cette participation, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de pauvreté. L'avis devrait être remis au ministre à l'automne 2014.

Suivi de l'engagement de services pour l'emploi

Le Comité a formé un groupe de travail pour le suivi de l'engagement de services pour l'emploi, annoncé à la suite des modifications au règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. Au 31 mars, des rencontres avaient eu lieu avec des responsables ministériels pour permettre au Comité d'obtenir des données complémentaires à la reddition de comptes publique. De plus, le Comité était à organiser des consultations, tant auprès d'organismes d'aide à l'emploi ayant reçu des personnes visées par ces modifications réglementaires qu'auprès de personnes elles-mêmes touchées.

L'objectif de ces travaux est de produire, à la demande de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, un avis sur le suivi de l'engagement de services pour l'emploi et « pour n'échapper personne », après six mois d'implantation complète du nouveau règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.

Le Comité doit analyser les résultats de cet exercice afin de formuler des recommandations quant aux suites à y donner et quant à la possibilité de tirer des conclusions applicables à d'autres groupes (relativement à la manière d'intervenir auprès de ces personnes).

Travaux sur la fiscalité

Le groupe de travail sur la fiscalité a tenu trois rencontres au cours desquelles il a notamment pris connaissance de textes colligés par un étudiant stagiaire que le Comité avait embauché pour la période de janvier à août 2013. Ces documents de travail font partie des intrants qui alimenteront la réflexion du Comité en vue de la rédaction de son avis sur cette question. Le Comité souhaite proposer de grandes orientations pour une refonte globale de la fiscalité. Il estime que des mécanismes fiscaux plus progressifs sont nécessaires pour parvenir à une société plus égalitaire, et pour préserver et améliorer les programmes sociaux. Les travaux en vue de la production de cet avis prendront une place plus importante au cours des prochains mois.

Mise à jour du plan d'action de développement durable

Le 29 février 2012, le gouvernement du Québec a adopté le décret 136-2012 autorisant le report de l'exercice de révision générale de la stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'au 31 décembre 2014. En conséquence, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 est prolongée jusqu'à l'adoption d'une stratégie révisée.

Le Plan d'action de développement durable 2008-2013 du Comité consultatif a donc été reconduit jusqu'au 31 mars 2015. Certaines modifications y ont été apportées, dont il est fait mention à l'annexe 4 du présent rapport d'activité.

SUIVRE LES AVIS DU COMITÉ AU REGARD DES RECOMMANDATIONS MISES EN PLACE

Bilan du chemin parcouru depuis l'adoption de la Loi et démarche de positionnement stratégique du Comité

Le groupe de travail sur le suivi des avis a été particulièrement actif en cette année qui marque le 10e anniversaire de la mise en œuvre de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En effet, il a reçu le mandat de préparer une démarche permettant au Comité de faire le bilan du chemin parcouru et à parcourir en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le groupe de travail a fait le choix d'interroger des actrices et acteurs de divers horizons et il a confié ce travail à une chercheuse qui a mené seize entrevues entre juillet et septembre 2013. Les personnes interrogées ont suivi à divers titres l'actualité québécoise en matière de lutte contre la pauvreté et représentent une bonne partie des tendances avec lesquelles le Comité consultatif doit composer pour réaliser son mandat. L'information et les commentaires recueillis grâce à ces entrevues font partie des éléments qui alimenteront la réflexion du Comité pour tracer un portrait global de la situation et établir des consensus et des priorités pour les prochaines années.

Bulletin électronique

Le Comité a continué de publier son bulletin électronique qui vise à rappeler ses principales recommandations. Trois numéros ont paru en cours d'année :

- *L'emploi pour lutter contre la pauvreté : Les défis à relever - Améliorer la qualité des emplois*, mai 2013;
- *La participation des personnes en situation de pauvreté aux décisions qui les concernent : un modèle inspirant*, août 2013;
- *Hausses tarifaires et augmentation du coût de la vie : des obstacles à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, février 2014.

ORIENTATION 2

Favoriser, par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux dans le but de diminuer la pauvreté et de favoriser l'inclusion sociale

Rencontres en région

Comme chaque année depuis ses débuts, le Comité a poursuivi ses rencontres en région. Les membres se sont rendus en Montérégie, où ils ont rencontré, les 3 et 4 juin 2013, des intervenantes et intervenants des organismes suivants :

- Pour un réseau actif dans nos quartiers, Salaberry-de-Valleyfield;
- Comité de développement social de la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;
- Actions Haut-Saint-Laurent, Huntingdon;
- Bonne Boîte, Bonne Bouffe, Ville de La Prairie.

Ces organismes ont présenté leurs activités aux membres du Comité, et des échanges ont eu lieu sur la situation qui a cours dans la région, sur les règles du Fonds québécois d'initiatives sociales, etc.

PARTENARIATS

L'un des partenaires majeurs du Comité est le Groupe des partenaires pour la solidarité. En cours d'exercice, la présidente par intérim et le nouveau président ont participé à quatre rencontres tenues par ce groupe.

Le Comité a continué de collaborer aussi avec le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion qui a, entre autres, fait une présentation de ses travaux sur l'exclusion lors d'une séance ordinaire du Comité.

COLLABORATIONS

Le Comité a été sollicité pour participer à diverses activités. Ces collaborations sont très importantes pour maintenir le lien avec des partenaires engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour partager les positions du Comité et pour recueillir des opinions et des commentaires susceptibles de l'aider à définir ses orientations. Voici les principales collaborations établies en cours d'année.

Comité de suivi – Recherche sur le logement social

Le Comité a poursuivi sa collaboration avec le comité des partenaires nationaux associés à la recherche sur le logement social communautaire entreprise par le Réseau québécois de développement social. L'objectif de cette recherche est de mesurer les retombées dans les communautés du logement social communautaire ainsi que sa contribution au développement des territoires. Le Comité consultatif s'est joint à ce groupe en raison du lien entre cette recherche et la question de la pauvreté, et afin d'apporter son éclairage en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le rapport final est attendu pour 2016. Les rencontres se poursuivront au cours des deux prochains exercices.

Rendez-vous stratégique sur les inégalités

En 2012, le Comité consultatif a accepté l'invitation lancée par l'Institut du Nouveau Monde à faire partie d'un comité directeur pour son rendez-vous stratégique sur les inégalités sociales. Quelques rencontres ont eu lieu au cours de l'année afin de recueillir des commentaires sur la programmation projetée. Les activités entourant ce Rendez-vous stratégique devraient se terminer au cours de la prochaine année.

Avis de pertinence – Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits relatif au marché du travail

Le Comité a été sollicité pour participer à un groupe de travail réuni par le Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits relatif au marché du travail. Il s'agissait d'une consultation sur un projet d'avis de pertinence préparé par ce comité consultatif relativement au développement d'une stratégie ministérielle d'insertion sociale et professionnelle des Premières Nations et des Inuits.

ATD Quart Monde

Dans le cadre d'une activité de l'Université populaire d'ATD Quart Monde, le Comité a été invité à une rencontre sous les thèmes de l'aide sociale et de l'intégration à l'emploi. Essentiellement, il s'agissait de présenter les positions du Comité sur ces deux sujets, notamment l'abolition des catégories à l'aide sociale, la nécessité d'un soutien intégré du revenu permettant à toutes et tous de subvenir minimalement à leurs besoins de base, et l'amélioration de l'aide à l'emploi et des conditions de travail des personnes à statut précaire.

Lutte contre les préjugés

Lors d'une rencontre, la ministre a demandé au Comité de lui transmettre des commentaires sur une brève vidéo produite dans le cadre de la Semaine de la solidarité et portant sur la question des préjugés. Les membres du Comité sont d'avis qu'une réelle campagne contre les préjugés est essentielle. Cette campagne devrait avoir pour but d'amener les gens à réfléchir sur ce que signifie le fait de vivre dans une société encore touchée par la pauvreté, malgré les efforts consentis. Cela pourrait se faire au moyen d'une stratégie plus large qu'une simple publicité, par exemple, en y adjoignant des mesures de sensibilisation destinées à différents milieux.

Participation à deux consultations menées par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le Ministère a sollicité le Comité pour participer à deux consultations au cours de l'exercice 2013-2014, l'une portant sur l'élaboration de la Phase II de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2014-2018 et l'autre, sur la planification stratégique du Ministère.

ORIENTATION 3

Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant

Groupe de réflexion sur la réalité autochtone

Le groupe de réflexion sur la réalité autochtone, formé dans le but d'acquérir une meilleure compréhension de la spécificité des Premières Nations et des Inuits, s'est réuni à deux reprises en 2013-2014. Lors de ces rencontres, le groupe a profité de l'expertise d'intervenantes et d'intervenants invités à partager leur connaissance du sujet, ce qui permettra d'intégrer les réalités autochtones avec plus de cohérence dans les travaux du Comité. La composition du Comité ayant été modifiée par la nomination de nouveaux membres, les travaux de ce groupe de travail ont quelque peu ralenti au cours de l'exercice, mais ils reprendront en 2014-2015.

Les médecins et l'aide sociale

Le Comité a rencontré des intervenantes et intervenants ainsi que des prestataires de l'aide sociale ou de la solidarité sociale afin de documenter certaines réalités vécues par ces personnes. Cette rencontre a été organisée avec la collaboration du Front commun des personnes assistées sociales. Par ailleurs, les résultats de la recherche *ÉquiSanté*[1] ont été présentés au Comité. Celui-ci poursuivra sa réflexion à savoir quelles suites il entend donner à ce dossier.

Par ces rencontres, les membres du Comité cherchaient à mieux comprendre les difficultés éprouvées par les prestataires pour obtenir un diagnostic et un certificat médical afin de faire reconnaître une contrainte sévère ou une contrainte temporaire à l'emploi pour raisons de santé. Pour ce faire, le Comité a voulu entendre tant le point de vue de ces personnes que celui d'intervenantes et intervenants concernés (médecins, travailleuses sociales, dentistes, etc.). Il s'agissait également d'échanger sur des pistes de solutions possibles.

1 Il s'agit d'une recherche participative menée au sein de deux unités de médecine familiale de l'Université de Sherbrooke, en collaboration avec ATD Quart Monde, et visant à améliorer la qualité et l'équité des soins offerts aux personnes en situation de pauvreté.

QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2014-2015

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Comité poursuivra et intensifiera ses travaux sur la fiscalité. Son objectif est de produire un avis sur cette question et de formuler des recommandations pertinentes et réalistes sur la révision de la fiscalité pour :

- la rendre plus équitable;
- permettre une meilleure redistribution de la richesse;
- disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour garantir le maintien des programmes sociaux et la lutte contre la pauvreté.

Le chantier sur la question de l'emploi comme moyen de lutter contre la pauvreté sera finalisé au cours de l'exercice 2014-2015 par la publication de deux avis, l'un sur l'aide à l'intégration à l'emploi et l'autre sur la reconnaissance de la participation citoyenne.

Au cours du prochain exercice, le Comité rendra également public un avis sur le suivi de l'engagement de services pour l'emploi et poursuivra sa réflexion sur les réalités autochtones.

Cela complétera la réalisation de la planification 2010-2013 du Comité, qui amorcera dès l'automne 2014 une réflexion en vue de sa prochaine planification. Il semble acquis que, dans ses actions futures, la question des améliorations à apporter aux programmes d'assistance sociale sera abordée. Aussi, le Comité entend relancer ses propositions concernant l'amélioration du revenu des personnes et des familles en situation de pauvreté.

L'exercice de positionnement stratégique qu'a amorcé le Comité par son bilan du chemin parcouru depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale se poursuivra à l'automne 2014 à l'occasion d'un lac-à-l'épaule. Le Comité fera alors un bilan interne de ses réalisations, des résultats atteints, des modes d'action privilégiés. Les membres mettront également en contexte les enjeux actuels liés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et ils dégageront les perspectives d'avenir et les grandes priorités permettant de tendre vers un Québec sans pauvreté. Divers intervenants et intervenantes seront consultés afin que cette planification soit bien arrimée aux priorités des gens de terrain et qu'un consensus se dégage quant à la direction à suivre.

Enfin, le Comité participera au bilan des alliances pour la solidarité et il entend également faire des propositions en vue d'un prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Après huit années d'engagement indéfectible, l'exercice 2014-2015 offrira aux membres du Comité l'occasion de réfléchir et de renouveler leur engagement à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à poursuivre l'édification d'une société plus juste et plus égalitaire.

Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux...

ANNEXE 1
LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Membres ayant le droit de vote

M. Jean-François Aubin
Agent de liaison
Réseau québécois de revitalisation intégrée (RQRI)
Région de la Mauricie

M. Michel Bellemare
Regroupement pour la défense
des droits sociaux de Shawinigan
Région de la Mauricie

M^me^ Dominique Daigneault
Présidente
Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)
Région de Montréal

M^me^ Danielle Fournier
Formatrice et agente de développement
Relais-femmes
Région de Montréal

M. Richard Gravel
Directeur général
Collectif des entreprises d'insertion du Québec
Président du Comité
Région de Laval

M. Frédéric Lalande
Directeur général
Coalition de organismes communautaires
pour le développement de la main-d'œuvre
Région de Montréal

M^me^ Jeanne Lavoie
Représentante du milieu communautaire
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

M. Pierre Michaud
Consultant
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

M^me^ Réjeanne Pagé
ATD Quart Monde
Région de l'Estrie

M^me^ Anne-Marie Rodrigues
Directrice générale
Centre d'action socio-communautaire de Montréal
Région de Montréal

M^me^ Julie Rousseau
Conseillère déléguée
Bureau politique de Pekuakakamiulnuatsh
Takuhikan à Mashteuiatsh
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

M^me^ Monique Toutant
Association de défense des droits sociaux
du Québec métropolitain
Région de Québec

M^me^ Céline Trudel
Directrice, Soutien au développement
des communautés
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches
Région de Québec

Deux postes vacants
Milieux patronaux
Milieux municipaux

ANNEXE 1 *(SUITE)*
LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Membres n'ayant pas le droit de vote

M^me^ Marie-Renée Roy
Sous-ministre adjointe aux politiques
et à l'analyse stratégique
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Région de Québec

M. André Dontigny
Directeur du développement des individus
et de l'environnement social
Ministère de la Santé et des services sociaux
Région de Québec

Personnel du secrétariat

M^me^ Jeannine Arseneault, secrétaire générale

M. Martin Dufour, agent de recherche

M^me^ Loren Mc Cabe, adjointe administrative

ANNEXE 2
Composition des groupes de travail

Groupe de travail sur le suivi des avis

M^me^ Anne-Marie Rodrigues **(présidente)**

M. Michel Bellemare

M^me^ Danielle Fournier

M^me^ Jeanne Lavoie

Groupe de travail sur l'emploi

M. Richard Gravel **(président)**

M. Jean-François Aubin

M^me^ Dominique Daigneault

M^me^ Monique Toutant

Groupe de travail sur la fiscalité

M. Michel Bellemare **(président)**

M^me^ Danielle Fournier

M^me^ Réjeanne Pagé

M^me^ Anne-Marie Rodrigues

Groupe de réflexion sur la question autochtone

M. Patrice K. Lacasse (président)

M. Michel Bellemare

M^me^ Jeanne Lavoie

M^me^ Réjeanne Pagé

M^me^ Céline Trudel

Groupe de travail sur le suivi de l'engagement de services pour l'emploi

M. Richard Gravel (président)

M^me^ Jeanne Lavoie

M. Michel Bellemare

ANNEXE 3
Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer la confiance des citoyens et citoyennes en l'intégrité du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (ci-après nommé le Comité), de favoriser la transparence au sein du Comité et de responsabiliser ses membres.

2. Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du Comité.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3. Les membres du Comité sont nommées et nommés pour conseiller le ou la ministre en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions menées dans le contexte de l'application de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À ce titre, les membres du Comité ont l'obligation d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit de le faire toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.

4. Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie définis dans la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret no 824-98, 1988 GO 2, 3474) ainsi que ceux que contient le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

5. Lors de leurs séances, les membres agissent de manière à favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs intéressés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à permettre à chaque membre d'exprimer son point de vue et à assurer le respect des points de vue exprimés. Lorsqu'ils décident d'une question, les membres s'efforcent de rechercher le consensus, même si les décisions sont prises à la majorité.

6. La volonté de formuler des recommandations susceptibles d'avoir des suites concrètes et de nature à favoriser la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale de l'ensemble des Québécoises et des Québécois guide les membres du Comité dans leurs travaux.

7. Les membres du Comité ont une obligation de discrétion en ce qui a trait aux faits, aux renseignements et aux documents dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et se doivent, en toutes circonstances, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue dans ce contexte. Toutefois, cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher les membres qui ont des liens avec un groupe d'intérêts de le consulter ou de consulter certains de ses membres ni de leur faire rapport, sauf si le président ou la présidente exige le respect de la confidentialité d'une information.

8. Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir indépendamment de toute considération partisane et indépendamment de l'influence des groupes de pression.

9. Seule la personne titulaire de la présidence peut agir ou parler au nom du Comité. Dans certains cas et par délégation, la personne qui en assume la vice-présidence ou d'autres membres expressément mandatés à cette fin peuvent également le faire. Les personnes autorisées à parler au nom du Comité ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles et s'en tiennent à l'explication des positions du Comité.

ACTIVITÉS POLITIQUES

10. La personne titulaire de la présidence doit informer la ou le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge élective.

11. La personne titulaire de la présidence doit se démettre de ses fonctions si elle est élue à une charge à temps plein qu'elle accepte d'occuper.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

12. Les membres du Comité doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation où leurs intérêts personnels ou les intérêts des organismes ou des associations auxquels ils appartiennent pourraient se trouver en conflit – réel, potentiel ou apparent – de quelque façon que ce soit, avec l'intérêt public.

13. Tout membre qui a des intérêts, directs ou indirects, dans un organisme, une entreprise ou une association qui entrent en conflit avec ceux du Comité ou qui sont incompatibles avec les obligations de sa fonction, doit en faire part par écrit sur le formulaire de déclaration d'intérêts, complété une fois par année à partir de la nomination du membre, et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute décision portant sur le dossier qui le place dans une telle situation. Il doit en outre se retirer de la séance ou du groupe de travail formé par le Comité pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question. Pour assurer la transparence, un avis verbal doit être consigné dans le procès-verbal de la réunion où il a été présenté.

14. Pour les membres qui représentent les personnes en situation de pauvreté, le fait de défendre une position visant à améliorer le revenu ou les conditions de vie de ces personnes ne constitue pas un conflit d'intérêts.

15. La personne titulaire de la présidence, si elle est en conflit d'intérêts potentiel ou apparent, nomme une ou un autre membre du Comité pour présider la réunion durant les délibérations et le vote sur la question visée.

16. Les membres du Comité ne doivent pas utiliser à leur profit ou au profit de tierces personnes l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions. Cette interdiction s'applique aussi aux membres du Comité dont le mandat est terminé.

17. Pour éviter tout conflit d'intérêts, le Comité ne doit en aucun cas conclure de contrats avec ses membres ni leur verser une rétribution en échange de services, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement.

18. Les membres du Comité ne doivent en aucun cas solliciter ou accepter des faveurs ou des avantages indus, que ce soit pour eux-mêmes ou pour une tierce personne. Les membres du Comité ne doivent accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité ni aucun autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

MESURES D'APPLICATION

19. La personne titulaire de la présidence est responsable de la mise en application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect, par l'ensemble des membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente, soit la secrétaire générale associée ou le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, en cas de manquement.

20. Les membres qui font l'objet d'une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin qu'une décision appropriée puisse être prise dans des situations urgentes ou dans des cas présumés de faute grave.

21. L'autorité compétente fait part à la ou au membre visé du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il est possible, dans les sept jours, de fournir des explications sur le sujet au Comité et, sur demande, de s'adresser aux membres.

22. Si on conclut que la ou le membre du Comité a contrevenu aux principes d'éthique ou aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération pour une durée maximale de trois mois dans le cas de la personne titulaire de la présidence, soit la révocation. Toute sanction doit être confirmée par écrit et être motivée.

23. Ce code d'éthique et de déontologie prend effet le 1er octobre 2013.

ANNEXE 4
SUIVI DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Activités réalisées en 2013-2014

La présente annexe décrit les actions menées en 2013-2014 par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en vue de réaliser son plan d'action en matière de développement durable.

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 ayant été prolongée jusqu'en 2015, les ministères et organismes devaient prolonger ou mettre à jour leur plan d'action de développement durable. Le Comité a donc prolongé le sien jusqu'en 2015 et y a ajouté un élément relié à l'Agenda 21 pour la culture.

Objectif gouvernemental 26 :
Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Objectif particulier du Comité consultatif :

Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Action 1	**Suivis**
Conseiller le ministre en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions entreprises dans le contexte de l'application de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en ce qui concerne les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles et la prévention de la pauvreté persistante	• Des travaux se sont poursuivis en vue de la publication de quatre avis : - L'aide à l'intégration à l'emploi; - La reconnaissance de la participation citoyenne; - Le suivi de l'engagement de services pour l'emploi (à la suite des modifications apportées au règlement sur l'aide sociale); - La fiscalité.
Indicateur et cible	Nombre d'avis soumis : deux par année
Résultats de l'année	Aucun avis – cible non atteinte, mais travaux intensifs concernant quatre avis

Objectif gouvernemental 26 *(suite)* **:** Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (suite)	
Action 1 a) Augmenter le rôle de vigie du Comité relativement à l'action gouvernementale, notamment en ce qui a trait aux nouvelles mesures qui pourraient être annoncées	**Suivis** • Cet engagement a déjà été réalisé au cours de l'exercice précédent par une étude sur le crédit d'impôt pour la solidarité.
Indicateur et cible	Faire le suivi d'une mesure d'ici 2013
Résultats de l'année	Cible déjà atteinte

Action 2	**Suivis**
Proposer des moyens d'atténuer les effets négatifs que peuvent avoir certaines décisions sur le revenu et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	• Dans un numéro de son bulletin électronique, le Comité a réitéré ses recommandations pour atténuer les effets des hausses tarifaires sur les personnes à faible revenu. • Le Comité a transmis à la ministre des suggestions pour améliorer la situation des personnes seules.
Indicateur et cible	Nombre d'activités : deux par année
Résultats de l'année	Deux activités réalisées - cible atteinte

Action 3	**Suivis**
Assurer la pertinence des recommandations formulées en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par des consultations régulières dans différents milieux	• Le Comité a poursuivi ses consultations sur la reconnaissance de la participation citoyenne (trois consultations), et a organisé des consultations complémentaires sur la question de l'aide à l'intégration à l'emploi (six consultations). • Une consultation sur la question de l'aide sociale a été menée.
Indicateur et cible	Nombre de consultations ou de journées de réflexion : trois par année
Résultats de l'année	Dix séances de consultation : cible atteinte

Action 4	**Suivis**
Poursuivre et intensifier les travaux sur la pauvreté en milieu autochtone	• Le groupe de réflexion sur la réalité autochtone s'est réuni à deux reprises. L'objectif est de mieux intégrer les réalités des peuples autochtones aux divers travaux du Comité.
Indicateur et cible	Production d'un avis en 2013
Résultats de l'année	S. O.

Objectifs gouvernementaux 24 et 25 :
Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté
et
Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions

Objectif particulier du Comité consultatif :

Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant.

Action 5 (objectif 24)	**Suivis**
Consulter régulièrement les organismes travaillant avec les personnes en situation de pauvreté et s'assurer que ces personnes elles-mêmes participent aux consultations	• Consultation menée avec la collaboration du Front commun des personnes assistées sociales au sujet de l'aide sociale et de l'accès aux soins de santé et aux services pour l'obtention d'un diagnostic de contrainte à l'emploi pour raisons de santé. • Consultation d'organismes d'aide à l'emploi, notamment le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire. • Consultation de deux groupes dans le cadre des travaux sur le bilan de la Loi : Mères et Monde et l'Association pour la défense des droits sociaux de la Rive-Sud (Lévis).
Indicateur et cible	Nombre de consultations : trois par année
Résultats de l'année	Cinq consultations – cible atteinte

Action 5 a) (objectif 24)	**Suivis**
Encourager d'autres organismes à tenir compte du point de vue des personnes en situation de pauvreté et leur en expliquer les avantages	• L'argumentaire élaboré en 2012-2013 a été diffusé dans le site Web du Comité.
Indicateur et cible	Élaborer un argumentaire à diffuser aux partenaires d'ici à 2013
Résultats de l'année	Cible déjà atteinte

Action 6 (objectif 24)	**Suivis**
Tenir annuellement une rencontre en région afin de mieux connaître et prendre en compte les différentes réalités régionales	• En 2013-2014, les membres du Comité se sont rendus en Montérégie. Ils y ont rencontré les organismes suivants : - Pour un réseau actif dans nos quartiers, Salaberry-de-Valleyfield; - Comité de développement social de la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent; - Actions Haut-Saint-Laurent, Huntingdon; - Bonne Boîte, Bonne Bouffe, Ville de La Prairie.
Indicateur et cible	Nombre de rencontres en région : une par année
Résultats de l'année	Une rencontre en région – cible atteinte

Objectifs gouvernementaux 24 et 25 *(suite)* **:** Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté et Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions	
Action 6 a) (objectif 24) Démontrer, dans l'une de ses publications, comment la culture peut être un outil fondamental de participation citoyenne	**Suivis** • Cette action sera réalisée d'ici à l'échéance du plan d'action en 2015.
Indicateur et cible	Démontrer cette affirmation dans une publication du Comité
Résultats de l'année	S. O.

Action 7 (objectif 25)	**Suivis**
Sensibiliser le gouvernement ainsi que les acteurs sociaux aux conséquences des décisions gouvernementales sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	Ont eu lieu : • deux rencontres avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale; • deux rencontres avec des conseillers politiques de la ministre, entre autres pour présenter le premier avis du Comité sur l'emploi.
Indicateur et cible	Nombre d'activités de sensibilisation auprès du gouvernement : deux par année
Résultats de l'année	Quatre activités – cible atteinte

Objectif gouvernemental 1 :
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif particulier du Comité consultatif :

Promouvoir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comme partie intégrante d'un développement durable du Québec qui concilie l'ensemble des dimensions d'un tel développement durable, soit le social, l'économique et l'environnemental.

Action 8	**Suivis**
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique	• En préparation. Cette action sera réalisée d'ici à l'échéance du plan d'action en 2015.
Indicateur et cible	Pourcentage des membres du personnel joints : 100 % d'ici à 2013
Résultats de l'année	S. O.

Objectif gouvernemental 1 *(suite)* **:** **Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre**	
Action 8 a) Poursuivre la sensibilisation des membres du Comité consultatif à la démarche de développement durable, à ses objectifs et aux principes qui la sous-tendent	**Suivis** • En préparation.
Indicateur et cible	Une activité d'ici à 2015
Résultats de l'année	S. O.

Action 8 b) Élaborer un argumentaire appuyant le fait que la lutte contre la pauvreté est un incontournable du développement durable	**Suivis** • Un argumentaire a été élaboré en 2012-2013 et diffusé auprès de plus d'une centaine de ministères et organismes qui produisent des plans d'action de développement durable. Ce sujet a aussi fait l'objet d'un bulletin électronique du Comité.
Indicateur et cible	Consacrer à cette question un numéro du bulletin électronique du Comité d'ici à 2013
Résultats de l'année	Cible déjà atteinte

Action 9 Faire ressortir clairement, dans l'ensemble des activités et des publications du Comité, le fait qu'il ne peut y avoir de développement durable sans lutte contre la pauvreté, et que la lutte contre la pauvreté doit nécessairement s'inscrire dans une approche intégrée, inspirée des principes du développement durable	**Suivis** • Cette affirmation est ressortie clairement dans le bulletin électronique d'août 2013 portant sur la participation des personnes en situation de pauvreté aux décisions qui les concernent.
Indicateur et cible	Nombre d'activités ou de publications où ces principes ont été réaffirmés
Résultats de l'année	Au moins une activité

Objectif gouvernemental 18 :

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif particulier du Comité consultatif :

Favoriser, par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux en faveur des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Action 10	**Suivis**
Promouvoir une approche de développement local et régional intégrée, basée sur les principes du développement durable, afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	• Aucune activité particulière n'a été réalisée.
Indicateur et cible	Nombre d'activités de promotion : trois par année
Résultats de l'année	Cible non atteinte

Action 11	**Suivis**
Faire reconnaître l'importance du droit à la mobilité et le rôle du transport collectif afin de favoriser l'inclusion sociale	• Le Comité a réaffirmé ce droit dans une de ses publications, soit son bulletin électronique de février 2014 portant sur les hausses tarifaires et leurs conséquences pour les personnes en situation de pauvreté.
Indicateur	Nombre de fois où le Comité consultatif aura affirmé ce droit à la mobilité dans ses interventions et dans ses publications
Résultats de l'année	Ce droit a été affirmé au moins une fois

Objectif gouvernemental 6 :

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux

Objectif particulier du Comité consultatif :

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les diverses activités du Comité et faire en sorte que chaque membre poursuive cette sensibilisation auprès de l'organisme qu'elle ou il représente.

Action 12	**Suivis**
Mettre en œuvre des pratiques et des activités correspondant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	• Les pratiques adoptées au cours des deux derniers exercices ont été reconduites cette année, soit : - la rationalisation du nombre de copies imprimées des documents publiés; - l'utilisation accrue du courriel plutôt que des services postaux; - la publication d'un bulletin en ligne plutôt que d'un bulletin papier; - la systématisation de l'impression recto verso.
Indicateurs et cibles	Nombre de gestes environnementaux : deux par année Nombre de pratiques d'achat : deux par année
Résultats de l'année	Quatre gestes environnementaux ont été posés - cible atteinte Quant aux pratiques d'achat, il faut noter que les achats du Comité sont effectués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par entente de service avec ce dernier

Comité consultatif
de lutte contre
la pauvreté
et l'exclusion sociale

Québec